

Nombre de membres :
En exercice : 34
Présents : 33
Pouvoirs : -
Votants : 33

Abstentions :-
Exprimés : 33
Pour : 33
Contre : -

N°2017-28

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
OUEST LIMOUSIN**

L'an deux mille dix-sept,

Le jeudi dix-neuf janvier à vingt heures,

Le conseil communautaire dûment convoqué, s'est réuni salle de réunion communautaire de Saint-Laurent/Gorre, sur convocation de M. Christophe GEROUARD.

Date de la convocation : le vendredi treize janvier

Présents : Guy BAUDRIER, Véronique BINDE, Alain BLOND, Daniel (Paul) BRACHET, Jean-Louis CLERMONT-BARRIERE, Albert DELHOUME, Daniel DESBORDES, Eric DOMBRAY, Magdaleina FREDON, Louis FURLAUD, Luc GABETTE, Paola GABORIAU, Dominique GERMOND, Sylvie GERMOND, Christophe GEROUARD, Patrick GIBAUD, Bruno GRANCOING, Cécile GUILLAUDEUX, Jean MAYNARD, Marie-Laurence MORANGE, Alain PERCHE, Marion PERSONNE, Jean-Pierre PATAUD, Françoise PIQUET, Pascal RAFFIER, Guy RATINAUD, Raoul RECHIGNAC, Jean-Pierre ROMAIN, Richard SIMONNEAU, Maryse THOMAS, Agnès VARACHAUD, Christian VIGNERIE, Joël VILARD.

Absents : Daniel ESCURE.

Pouvoirs : -

Secrétaire de séance : Véronique BINDE.

Objet

Facturation – Prélèvement Automatique

Le président propose au conseil communautaire, pour suivre l'objectif de dématérialisation, de procéder, avec la participation du centre des finances publiques de Rochechouart, au prélèvement automatique pour le paiement des factures de la communauté de communes.

Un rôle de factures devra être établi pour les débiteurs prélevés et un autre pour les débiteurs non prélevés. Ce service serait notamment offert pour les ordures ménagères mais aussi l'enfance jeunesse, ainsi que tout service qui pourra juger de son utilité.

Cette option est avantageuse à la fois pour le débiteur qui n'a plus à se déplacer, à gérer ses paiements ou payer des frais d'enveloppe et de timbres, et pour la communauté de communes qui perçoit ses paiements à date fixe.


Le prélèvement automatique s'effectuerait avec l'accord du débiteur (formulaire d'autorisation de prélèvement et contrat de prélèvement à échéance signés).

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire met en place cette dématérialisation dès le 1^{er} janvier 2017.

Fait et délibéré le jour, mois, lieu et an que dessus.

Certifié exécutoire
Le

Le Président,

REÇU A LA SALLE DE REUNION
DE ROCHECHOUART

LE 25 JAN. 2017

